

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr

www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13/02/2018

Le 13 février à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle du conseil municipal de Charmont-sous-Barbuise.

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. PINET ;

AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER

BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY

BRENONNES : Mme FINELLO ; M. PREVOST;

CHARMONT SOUS BARBUISE : M.NIVOIX ; Mme BATTELIER ; Mme RAMBUT ; M.MARY

DOSCHES : M. CHAUME

GERAUDOT :

LONGSOLS : M.WAGNON

LUYERES : M.CARRE

MESNIL-SELLIERES: M.SECLIER

ONJON: M. CANOT

PINEY : M. DENORMANDIE M.RAPINAT ; M.JANNY; Mme SALOU

POUGY : M. PONCELET

ROUILLY-SACEY : M.DYON

VAL D'AUZON; M. JAILLIARD

Etaient absents :

Etaient excusés : M. BERNARD, M.ERRANDONEA (pouvoir M. Denormandie) ; Mme WIECZORECK (pouvoir M.Rapinat) ; M. Laurent (remplaçant de Monsieur Thillerot) mais élections non encore réalisées par le conseil municipal de Brevonnes

Monsieur M. Philippe JANNY est élu secrétaire de séance.

Le Président accueille M. Jean-François Chaume, nouveau maire de Dosches et donc membre du bureau et conseiller communautaire.

Une minute de silence est respectée en l'honneur de Monsieur Daniel Thillerot, maire-adjoint de Brevonnes et conseiller communautaire.

SITUATION DE TRESORERIE AU 13/02/2018 : 595 220.36€

RAPPORT n°1	Approbation du procès-verbal du dernier CC
--------------------	--------------------------------------------

Il est présenté aux membres du conseil le compte rendu du conseil communautaire du 28/11/2017

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		1

RAPPORT N° 2	SIEDMTO Liste des délégués
---------------------	----------------------------

Comme évoqué au dernier conseil, est présentée la liste des délégués titulaires et suppléants qui siégeront aux comités syndicaux. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire ou un délégué suppléant.

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
ASSENCIERES	M. EDOUARD THIENOT	M. CHRISTOPHE GRAVELAT
AVANT LES RAMERUPT	M.DENIS MAILIER	MME CHRISTINE GRADOS
BOUY Luxembourg	M. ALAIN CARLIER	M. DEBOUY PASCAL
BRENONNES	Mme LYDIE FINELLO	M. MICHEL PREVOST

CHARMONT SOUS BARBUISE	MME LILIANE BATTÉLIER	MME CAROLE HANDEL
DOSCHES	MME MARIE CLAUDE MORENO	M. FRANCOIS VILLETET
GERAUDOT	MME SYLVIE ROSAY	M. PHILIPPE LAUNOY
LONGSOLS	M. LEVEQUE Florian	M. PINEAU Alexis
LUYERES	M. DENIS FREROTTE	MME NICOLE GUTH
MESNIL SELLIERES	M. OLIVIER JACQUINET	M. GERALD COLLOMBIER
ONJON	M. PETIT MICHEL	MME PATENOTRE ELISABETH
PINEY	M. GERARD PUTOIS	M. CHRISTIAN DENORMANDIE
POUGY	M. DIDIER PONCELET	M. JEAN FRANCOIS MARTIN
ROUILLY SACEY	M. PATRICK DYON	M. PIERRE MALATRAS
VAL D'AUZON	MME SANDRINE RENAULT	MME ANNE PERROT

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT n° 3	Compétence « équipement sportif » : court de tennis à Charmont
---------------------	----------------------------------------------------------------

Parmi les compétences optionnelles (point 2.7 des derniers statuts visés par la Secrétaire Générale le 30 janvier 2018), figure celle relative aux équipements culturels et sportifs. Elle n'est pas activée à ce jour. Nous avons reçu une délibération de la commune de Charmont-sous-Barbuise qui nous propose un projet de construction d'un court couvert de tennis. Le coût total s'élève à 190 200.00€ HT pour un terrain et 291 100.00€ HT pour deux terrains, sans les options. Nous pourrions porter le projet afin d'obtenir le meilleur soutien financier possible (plan de soutien aux projets structurants du Conseil départemental, DETR, ...). La commune participera au financement du projet en reprenant le reste à charge. La question relative au fonctionnement de la structure n'a pas été évoquée mais restera à la charge de la commune.

Le Président invite les communes qui ont des projets dans ce sens à les présenter à la CDC

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT n° 4	SDEA : Transformation du SDEA en syndicat mixte fermé
---------------------	-------------------------------------------------------

Le Syndicat départemental d'énergie de l'AUBE (SDEA) regroupe la totalité des communes auboises. Lors de sa récente réunion, le comité syndical a décidé d'engager une modification statutaire afin de permettre aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer au syndicat pour certaines compétences optionnelles, notamment les compétences « éclairage public » ou « planification énergétique », pour l'élaboration des PCAET par exemple. Le Syndicat, constitué à ce jour exclusivement de communes, serait ainsi transformé en syndicat mixte fermé.

Le Président demande au conseil de solliciter la création d'un syndicat mixte fermé pour permettre à la CDC d'adhérer au SDEA. Cette adhésion concernera uniquement la compétence « éclairage public, investissement et maintenance » des zones d'activités économiques.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT n° 5	Voirie : prise de la compétence au niveau intercommunal et intérêt communautaire
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Lors du dernier conseil communautaire, a été évoquée la prise de la compétence « voirie ». Le Conseil Départemental (CD) nous a informés de la possibilité de prendre la partie de la RD 126 située entre la RD 960 et la rue de la ZAC des plants et ne voit pas d'inconvénients à redonner complètement, en propriété, la portion de RD concernée, car la destination restera du domaine public routier.

Pour ce faire, il s'agit de rédiger une demande, en tant que CC, en ce sens pour un passage en 1^{ère} Commission ou en Commission Permanente (CP). Puis, le Conseil Communautaire délibérera pour demander aux communes la prise de la compétence voirie uniquement **pour cette portion de 140 mètres**. Pour finir, une délibération de la CP du CD sera prise et la Communauté de communes deviendra propriétaire de cette portion de route et titulaire d'une nouvelle compétence qui nous permettra de retrouver la DGF bonifiée.

D'autre part, nous pourrions recevoir certains axes (voirie liée au développement économique par le tourisme) dans les communes qui ne disposent pas de services intercommunaux afin de participer à la mise en valeur des outils présents sur notre territoire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	1	

RAPPORT n° 6	Tourisme : taxe de séjour intercommunale et délégation de la compétence au syndicat mixte de gestion du PNRFO
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Instauration de la taxe de séjour :

Comme évoqué lors des derniers conseils, la compétence « accueil et promotion du tourisme » est intercommunale. En 2017, aucune action et aucune dépense n'ont été engagées. En 2018, il sera logique et nécessaire de nous associer à une démarche de développement touristique pour notre territoire. Afin de pouvoir financer en partie cette nouvelle compétence, il est proposé d'instaurer la taxe de séjour.

Cette première étape consiste à prendre position pour l'instauration ou pas de la taxe de séjour intercommunale au 1^{er} janvier 2019. En fonction de la décision prise, les montants et modalités seront examinées en commission ou en bureau.

Ce point est reporté à une prochaine réunion

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Délégation de compétence au syndicat mixte de gestion du PNRFO

En décembre dernier, nous avons rencontré le Président et la Directrice du PNRFO. Cette rencontre a permis aux élus présents de mieux comprendre les attentes du PNRFO et les interactions existantes sur le département de l'Aube.

Une réunion a été organisée par le Président PICHERY pour « débloquer » cet état de fait : nous sommes le seul EPCI à ne pas avoir activé cette compétence.

Vu le positionnement historique, territorial et stratégique de notre communauté de communes avec le PNRFO

Vu la volonté du Conseil Communautaire de soutenir l'accueil et la promotion touristique sur l'ensemble de son territoire par le versement d'une subvention de 30 000 € au syndicat mixte de gestion du PNRFO,

Le Président propose aux conseillers

de demander l'adhésion au PNRFO,

d'approuver la Charte Objectif 2020 du Parc

et de verser une subvention de 30 000 € au syndicat mixte pour apporter sa contribution à l'accueil et à la promotion touristique sur l'ensemble du territoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 à L 5721-9,

Vu l'article 13 de ses statuts permettant l'adhésion de la communauté à un syndicat mixte à la majorité simple du conseil de communauté,

Considérant que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient est un Syndicat Mixte Ouvert à la Carte,

Après délibération, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité des membres présents

Demande l'adhésion au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

Approuve la Charte Objectif 2020 du Parc

Décide le versement d'une subvention annuelle de 30 000 € pour apporter sa contribution à l'accueil et à la promotion touristique

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18		6

RAPPORT n°7	Compétence GEMAPI : Mise en place de la taxe
--------------------	----------------------------------------------

Pour rappel, la loi MAPTAM a donné aux EPCI la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 (voir arrêté préfectoral du 30 janvier 2018)

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

exercées de plein droit par la communauté de communes au lieu et place des communes membres, relevant de chacun des groupes suivants :

2.1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

2.2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2.3 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

2.4 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

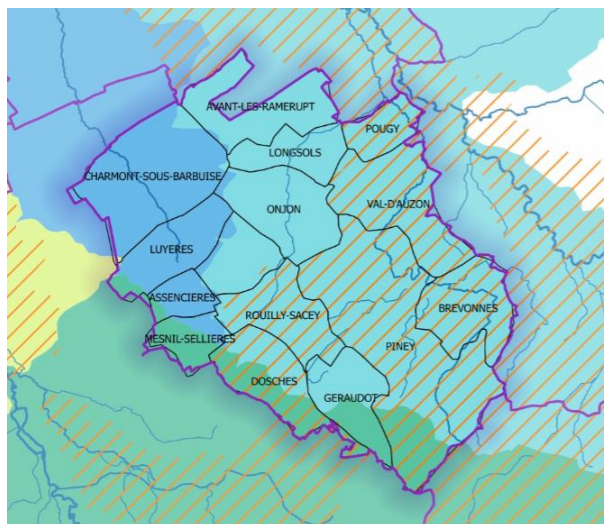
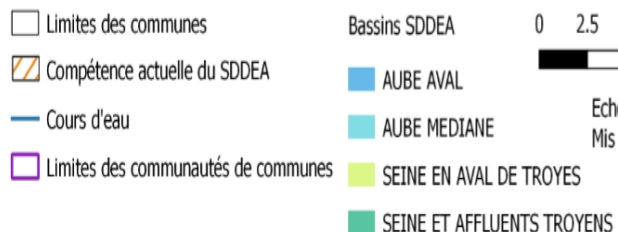
2.5 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Le SDDEA vient de nous adresser un ensemble de pièces pour nous inviter à transférer notre compétence au syndicat départemental.

A ce jour, les communes de Dosches, Rouilly-Sacey, Piney, Brevonnes, Val d'Auzon et Pougy ont adhéré directement au SDDEA pour la gestion de la rivière Auzon.

Nous sommes concernés par 4 bassins :

- Bassin Aube aval
- Bassin Aube médiane
- Bassin Seine Aval
- Bassin Seine et affluents troyens



Il n'y a aucune obligation de transférer les autres communes. Toutefois, il est nécessaire de confirmer ou de désigner les délégués de la communauté de communes qui siègeront aux instances de bassins.

N_INSEE	COMMUNE	Date de transfert au SDDEA	Prénom_Délégué précédemment désigné	Nom_Délégué précédemment désigné	Prénom_Suppléant précédemment désigné	Nom_Suppléant précédemment désigné
10061	BREVONNES	01/01/2017	Daniel	THILLEROT	Bertrand	MAILLY
10129	DOSCHES	01/01/2017	Jean-François	CHAUME	Dominique	DEPONT
10287	PINEY	01/06/2016	Christian	DENORMANDIE	Jean-Michel	ERRANDONEA
10300	POUGY	01/01/2017	Florence	PIERMAY	Pascal	GIRARDOT
10328	ROUILLY SACEY	01/01/2017	Pierre	MALATRAS	Fabrice	CHAPRON
10019	VAL D AUZON	01/01/2017	Pas de délégué désigné	Pas de délégué désigné	Pas de délégué désigné	Pas de délégué désigné

Ce sont ces nouveaux délégués qui définiront les prochains niveaux de cotisation qui devront être votés avant le 15 avril prochain.

En conséquence, le Président propose de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au titre de la communauté de communes :

	Communes	Nom Prénom
T	BREVONNES	FINELLO Lydie
S	BREVONNES	MAILLY Bertrand
T	DOSCHES	CHAUME Jean François
S	DOSCHES	MOREL Claude
T	PINEY	DENORMANDIE Christian
S	PINEY	JANNY Philippe
T	POUGY	PIERMAY Florence
S	POUGY	GIRARDOT Pascal
T	ROUILLY-SACEY	DYON Patrick
S	ROUILLY-SACEY	Malatras Pierre
T	VAL D'AUZON	JAILLIARD John
S	VAL D'AUZON	HOLLEBECQ Vincent

D'autre part, la DDFIP a adressé une lettre qui explique les modalités d'institution de la taxe GEMAPI en 2018. En effet, nous ne pouvons pas la mettre en place avant le 1^{er} janvier sans avoir pris la compétence par anticipation.

Le montant des cotisations 2017 des 6 communes s'élève à 40 000 € environ.

Plusieurs pistes sont possibles pour s'acquitter de cette cotisation en 2018 :

- Prélèvement sur le budget général
- Prélèvement sur les attributions de compensation liées à la FPU pour les 6 communes concernées
- Mise en place de la taxe créée par le législateur pour abonder le budget dévolu à cette compétence

Au vu des événements climatiques du mois de janvier, le Président propose **d'instituer au 1^{er} janvier 2018 la taxe GEMAPI** et d'arrêter le produit de la taxe pour la GEMAPI à **45 000.00 €** pour l'année 2018, soit 6€50 par habitant (rappel du plafond : 40€ par habitant).

Les délégués nouvellement élus, participeront à la confection des budgets de comités de bassins avant le 15 avril prochain. Ils devront rendre compte lors de chaque conseil communautaire des décisions prises par le SDDEA.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	5	

Quelques chiffres :

Sur le Bassin Aube médiane, les projets qui sont pour le moment listés (sous réserve de la validation du nouveau conseil de bassin et que d'autres n'émergent pas d'ici là) :

- Restauration de l'ancien tracé de l'Aube sur Blaincourt/Epagne (problème d'érosion de berges sur des secteurs à enjeux et d'écoulement sous le pont) = 300 000 euros hors subvention
- Renforcement de la berge en amont du pont de Chaudrey = 65 000 euros hors subvention
- Entretien sur les cours d'eau de Piney = 50 000 euros hors subvention
- Entretien sur les cours d'eau de Rouilly-Sacey = 50 000 euros hors subvention

Le montant des cotisations couvre également les frais de structure... et de personnel (il y a 2 agents d'entretien à temps plein sur le bassin).

L'appel de cotisation 2017 s'élevait à 39 593,19 euros. Il concernait les communes de Brévonnes, Dosches, Piney, Pougy, Rouilly-Sacey, Val d'Auzon.

RAPPORT n°8	Comptes de gestion et comptes administratifs 2017
--------------------	---------------------------------------------------

COMPTES DE GESTION 2017

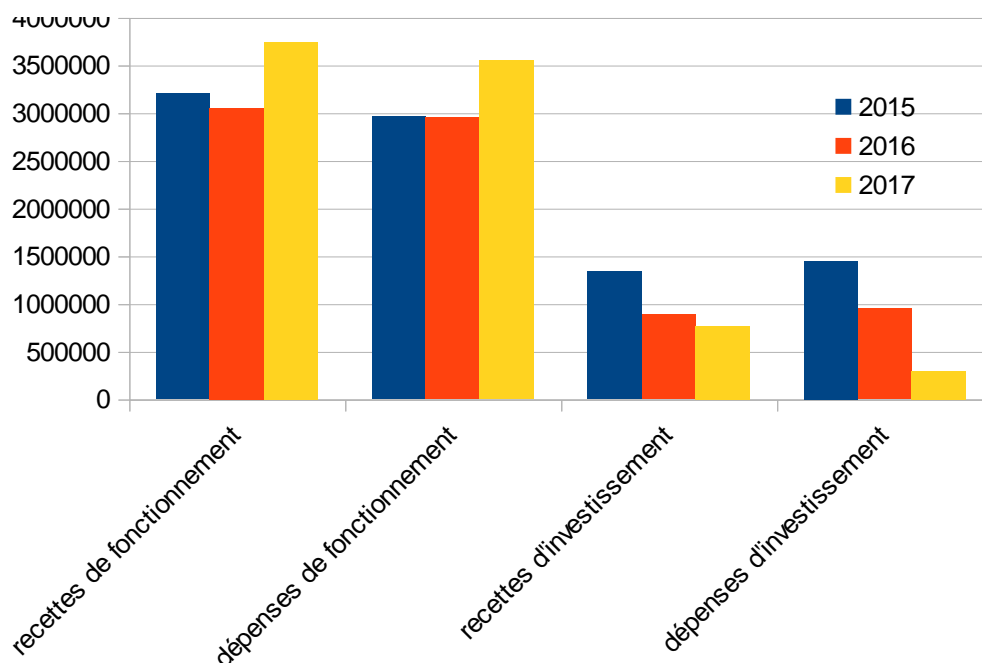
Le Président présente pour approbation les comptes de gestion de M. le Trésorier. Ils sont en conformité avec les comptes administratifs de la Communauté.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2016	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes (2015)	3 052 231.06 (3 202 692.05)	886 420.69 (1 366 210.86)	3 938 651.75 (4 568 902.91)
Dépenses (2015)	2 950 342.23 (2 960 749.42)	953 537.20 (1 450 720.87)	3 903 879.43 (4 411 470.29)
Résultat de clôture	101 888.83	-67 116.51	34 772.32
Résultat N-1	432 963.59	-123 848.57	309 115.02
Affectation du résultat	-123 848.57		
Total	411 003.85	-190 965.08	220 038.77

EXERCICE 2017	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes	3 744 019,46	764 865,28	4 508 884,74
Dépenses	3 550 893,33	294 737,61	3 845 630,94
Résultat de clôture	193 126,13	470 127,67	663 253,80
Résultat N-1	411 003,85	- 190 965,08	220 038,77
AFFECTATION	- 190 965,08		- 190 965,08
Total	413 164,90	279 162,59	692 327,49



Le compte de gestion fait ressortir un excédent de trésorerie de **663 253.80 €** pour l'exercice 2017 et un excédent global de **692 327.49 €**.

Ces chiffres appellent plusieurs remarques :

- le département a versé fin 2017 une somme de **125 000.00 €** relative à la construction de la crèche de Charmont
- nous avons reçu **47 430.00 €** sous forme d'acompte DETR pour ce même projet
- au 31 décembre, nous n'avions dépensé que 74 000.00€ pour ce même projet (achat du terrain 65 400.00€)
- Les emplois aidés en 2017 sont au nombre de 18. Leur prise en charge par l'Etat s'est élevée à **160 000.00€**
- la taxe d'habitation s'élève à 1 402 000.00 € ; CVAE 168 000 €. Éoliennes : 145 000 €
- les dotations de l'Etat se sont élevées à **115 007 €** (DGF : 57 000, Dot d'intercommunalité : 14 300, dot de compensation de groupement de communes : 43 500...) contre 72 588 € en 2016

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC

EXERCICE 2017	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes (2016)	16 035,00 (9 960.00)	-	16 035,00 (9960.00)
Dépenses (2016)	15 048,70 (8 435.18)		15 048,70 (8 435.18)
Résultat de clôture	986,30	-	986,30
Résultat N-1	464,12	428,48	892,60
AFFECTATION			-
Total	1 450,42	428,48	1 878,90

COMPTE ADMINISTRATIF ZAE

EXERCICE 2017	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes	-	-	-
Dépenses	1 176,48		1 176,48
Résultat de clôture	- 1 176,48	-	- 1 176,48
Résultat N-1	1 540,55		1 540,55
AFFECTATION			-

Total	364,07	-	364,07
-------	--------	---	---------------

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la modification parcellaire

Vote des Comptes Administratifs BUDGET PRINCIPAL, SPANC et ZAE

(Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur Olivier JACQUINET, président, quitte la séance le temps du vote. La Présidence est assurée par Monsieur Christian DENORMANDIE, 1er vice-président.)

Monsieur Denormandie présente pour approbation les comptes administratifs de la Communauté.

Rappel : ils sont en conformité avec les comptes de gestion de M. le Trésorier

1/ Budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2017 de la communauté de communes dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 193 126.13 €
Section d'investissement	+ 470 127.67 €
Soit un résultat positif de	+ 663 253.80 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

2/ SPANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'année 2017 du SPANC dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	986.30 €
Section d'investissement	0.00 €
Soit un résultat positif de	+ 986.30 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

3/ ZAE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2017 de la Zone d'Activités Economiques dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	-1 176.48 €
Section d'investissement	0.00 €
Soit un résultat négatif de	- 1 176.48 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT N°9	Affectation des résultats BUDGET PRINCIPAL, SPANC et ZAE
--------------------	----------------------------------------------------------

BUDGET PRINCIPAL

Constatant un excédent de fonctionnement de 413 164.90 €, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter :

- la somme de 413 164.90 € au compte 002 du budget primitif 2018, correspondant au résultat positif de l'année 2017.
- la somme de 279 162.59 € au compte 001 en recettes d'investissement du budget primitif 2018, correspondant à l'excédent d'investissement de l'année 2017,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

SPANC (pour solde de tout de compte et reversement au budget général)

Constatant un excédent de fonctionnement de 1 450.42 €, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter :

- la somme de 1 450.42 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget primitif **général** 2018, correspondant au résultat positif de l'année 2017.
- la somme de 428.48€ au compte 001 en recettes d'investissement du budget primitif **général** 2018, correspondant à l'excédent d'investissement 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

ZAE

Constatant un excédent de fonctionnement de 364.07 €, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter la somme de 364.07 € au compte 002 du budget primitif 2018, correspondant au résultat positif de l'année 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT n°10	Préparation du budget : Etat des comptes et propositions
---------------------	----------------------------------------------------------

En 2018,

- plusieurs projets vont « sortir de terre » et générer des dépenses d'investissements. Les subventions, emprunts et autofinancement permettront de financer ces derniers. Toutefois, des lignes de trésorerie seront nécessaires pour ne pas grever notre capacité d'autofinancement,
- en fin d'année, nous allons recruter pour le fonctionnement de la crèche de Charmont,
- le nombre (18) des contrats aidés sera divisé au mieux par deux, au pire nous n'aurons plus de contrats aidés
- le transfert de la compétence « tourisme » au PNRFO est évaluée à 30 000 €
- le coût de la compétence « GEMAPI » pour les 6 communes concernées est évaluée à 45 000 €
- l'adhésion au syndicat DEPART en année pleine, soit 9 500 €
- Notre DGF ne sera plus bonifiée et notre contribution au FPIC pourrait augmenter,
- Comment l'exonération de la taxe d'habitation sera compensée dans le budget de nos collectivités ?

En résumé et pour ne pas reproduire les échanges habituels sur le niveau d'augmentation de la fiscalité locale, plusieurs hypothèses sont possibles :

- maintien des taux 2017
- augmentation raisonnable liée au coût de la vie, inflation ? ..., soit entre 2 et 3 %
- augmentation plus significative supérieure à 5 %

Le Président propose de ne pas prendre position aujourd'hui par manque d'éléments (investissements certains, subventions reçues, dotations Etat, ...)

RAPPORT n°11	Etat de l'endettement
---------------------	------------------------------

En 2017, nous n'avons pas emprunté. Vous trouverez, ci-dessous, les prêts en cours de remboursement avec leurs annuités respectives.

En 2018, aucun emprunt ne s'arrêtera. C'est en 2022 que notre capacité de remboursement s'améliorera avec la fin du prêt relatif au local technique et en 2026 avec la fin du prêt pole scolaire de Piney

CC FORETS LACS TERRES EN CHAMPAGNE													
ANNUITES EMPRUNTS													
N°	Objet	ECHEANCE	Capital initial	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
E1	Mini pôle scolaire Luyères	31/12/2016	152 500,00	14 704,72									
E2	PRESBYTERE LUYERES	15/05/2027	40 000,00	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64
E4	POLE SCOLAIRE PINEY	09/04/2025	299 234,43	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	13 237,13
E6	GENDARMERIE BATIMENT FAMILLE	15/01/2016	167 549,79	10 617,58									
E8	EMPRUNT LOCAL TECHNIQUE BAT DEZANDEB	06/07/2021	60 000,00	7 164,48	7 164,48	7 164,48	7 164,48	7 164,48	5 373,27				
E9	PULVERISATEUR (CASE)	15/01/2016	7 319,00	1 242,00									
E10	TRACTEUR CASE	15/01/2016	44 631,00	7 383,82									
E11	FAUCHEUSE DEBROUSSAILLEUSE	15/01/2016	18 228,00	3 047,07									
E15	POLE SCOLAIRE 4 villages CM	31/12/2033	150 000,00	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92
E16	POLE SCOLAIRE MESNIL SELLIERES	01/06/2039	600 000,00	33 649,40	33 232,12	35 312,50	34 776,98	34 241,50	33 705,98	33 170,49	32 634,98	32 099,47	31 563,98
E17	PRET RELAIS POLE SCOLAIRE CREDIT AGRIC	31/12/2016	400 000,00	404 501,54									
E18	CANTINE MATERNELLE PINEYCONSTRUCTION	26/10/2031	180 000,00		13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24
			2 119 462,22	523 642,81	94 927,04	97 007,42	96 471,90	95 936,42	93 609,69	87 700,93	87 165,42	86 629,91	72 857,91

Il faut envisager en 2018 un prêt relais pour la crèche de Charmont

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT n°12	Contrats aidés et contrats d'avenir : renouvellement et/ou extinction du dispositif
---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Depuis l'été dernier, nous sommes entrés dans un nouveau mode de fonctionnement. Pour rappel, nous avons, en juillet dernier, 18 agents en contrat aidé. Nous avons réussi à conserver 16 emplois aidés fin décembre, dont trois nouveaux entre novembre et décembre.

Si le nombre était divisé par deux pour notre collectivité, il ne resterait que 8 agents sous ces types de contrats. Les 8 restants seraient recrutés en CDD. En conséquence et à effectif égal, il sera nécessaire d'augmenter nos recettes pour faire face à la nouvelle masse salariale 2018. D'autant que les nouveaux contrats aidés éventuels ne seront financés par l'Etat qu'à hauteur de 50% et non plus 72%.

Exemple : un agent à 30h00 (charges comprises et aides de l'Etat déduites) représente une charge annuelle de :

En contrat aidé : CAE CUI CAV : 5 868.96€

En CDD : 20 881.08€

Soit une différence de **15 000.00 € pour un contrat, pour 18 ...270 000 €**

Rapport n° 13	Règles de fonctionnement interne : CODIR, réunions des directrices et bureau
----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Notre collectivité mûrit et nécessite une organisation plus coordonnée. La transversalité doit permettre de mutualiser les besoins tant en ressources humaines qu'en moyens matériels. Pour ce faire, j'ai instauré deux nouvelles instances de travail :

- **le CODIR (comité de direction)** qui se réunit tous les 15 jours le lundi matin de préférence. Y participent le président, le vice-président, la responsable du service administratif, la responsable des structures d'accueil et le référent bâtiment. Un compte rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion.

- **la réunion des directrices** : Sous l'égide d'Audrey Ménissier, responsable de la structure de Brevonnes et coordinatrice des autres structures, elle réunit les directrices tous les mois afin de faire le point sur l'ensemble des sujets qui concernent ces compétences. Un compte rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion.

D'autre part, les nouvelles compétences et les investissements en cours ou programmés nécessitent des rencontres plus régulières (et peut être moins longues). Aussi, le Président propose de réunir **le bureau** tous les mois (intervalle de 4 semaines) le mardi soir à 18h30 pour une durée de 2 heures.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

Rapport n° 14	Magazine d'un territoire : parution et programmation 2018/2019
----------------------	----------------------------------------------------------------

Le magazine 2018 devrait sortir en février. Au vu de ces nouvelles fonctions, notre collègue Evelyne en charge de la commission communication ne devrait plus pouvoir continuer d'assurer la présidence de celle-ci. Aussi, nous devons réfléchir rapidement pour trouver la meilleure solution pour pallier à ce manque de temps.

La commune de Charmont propose de faire figurer un répertoire des commerçants et artisans sans pour cela devoir une publicité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

Rapport n° 15	Maison de santé pluridisciplinaire : Etat d'avancement
----------------------	--------------------------------------------------------

La commission ad hoc s'est réunie le mercredi 17 janvier. Cette première rencontre autour du projet de construction a permis d'aborder de nombreux sujets. Ces remarques ont été remontées à la SIABA qui sera chargée de produire une nouvelle version. A ce jour, se pose la question relative au choix de l'architecte, maître d'œuvre, 2 possibilités s'offrent à nous :

- appel d'offres (AO) ouvert avec demande de références et montant des honoraires. A l'issue de l'AO, un tableau récapitulatif nous permet de choisir le maître d'œuvre.

- appel d'offres ouvert avec uniquement demande de références. A l'issue de l'AO, nous choisissons 3 candidats. Ces architectes nous produisent une intention architecturale qui représentera le futur bâtiment, son insertion avec l'ancien, son aspect extérieur, etc ... et nous informent de leur taux d'honoraires.

Après avoir audité les candidats, la commission les classe et propose ce choix au conseil communautaire. Le coût de cette prestation est évalué à 3000 € par candidat.

Les demandes de DETR ont été déposées ainsi que celles relatives aux projets structurants départementaux. Le Conseil Départemental a attribué une subvention de 250 000 € et nous pouvons prétendre à une aide de l'Etat : le FNADT limité à 100 000 €. Le fonds européen FEADER n'est plus disponible mais nous pouvons demander du fonds LEADER auprès du PNRFO. Une autre démarche sera faite auprès de la Région pour obtenir un autre fonds européen : le FEDER.

La commission a validé les points suivants :

1/ Intégration dans le projet de la présence de deux kinés : besoin en surface de 100 m²

2/ Présence d'un ascenseur

3/ Méthode de recrutement de l'architecte : appel d'offres ouvert sans intention architecturale. Choix de l'architecte avec taux et références. A lancer dès maintenant sur X-MARCHES et non dans la presse locale.

4/ Souhait d'un bâtiment basse consommation ou TEPOS (s'assurer que la température soit supportable l'été) climatiseur possible ??

5/ Prévenir que les travaux d'extension auront lieu sur site partiellement occupé

6/ la commission d'appel d'offres sera composée de MM. Canot, Wagnon, Malatras, Dyon, Errandonéa, Poncelet et les professionnels de santé

7/ La voirie sera prise en charge par la CDC et rétrocédée à la commune après travaux (parcelle AC 246-248 Ruelle de Madame Pavée)

8/ Il est proposé que la Rue du Tureau passe en sens unique (sur RD 960 direction Géraudot) pour autoriser le stationnement sur la rue du Tureau

Le Président demande à :

- L'autoriser à signer la convention du département pour les fonds « projets structurants »
- L'autoriser à solliciter les subventions FNADT

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

Rapport n° 13	Crèche Intercommunale de Charmont sous Barbuise : Etat d'avancement
----------------------	---------------------------------------------------------------------

La 1ère réunion de chantier s'est tenue le 10 janvier. M. MALATRAS qui représente la CDC, nous a fait part de l'évolution du chantier où tout se passe bien pour le moment.

Rapport n° 14	Pôle scolaire Longsols-Onjon : Etat d'avancement
----------------------	--------------------------------------------------

Les plans du projet ont été transmis au CDHU pour une nouvelle version (voir pièce jointe). Pour information, une classe de maternelle devrait fermer à la rentrée 2018. Le nombre de classes sera de 4. Cette situation sera identique pour les 3 années à venir d'après les naissances 2017.

Sauf erreur, le choix du site n'est toujours arrêté par les élus du regroupement pédagogique.

Monsieur Canot fait part d'une rencontre entre élus et rappelle qu'il est toujours en attente des plans pour une implantation sur la commune d'Onjon.

Le Président rappelle que l'étape actuelle consiste en la réception des nouveaux plans du site de Longsols corrigés à la demande des élus **en diminuant de 200 m²** le 1^{er} projet. Ces plans sont arrivés hier (12 février).

C'est à l'issue de leur validation qu'un projet de même dimension (besoins en surface respectés) sera étudié sur le site d'Onjon. Pour baisser encore le coût du projet, Monsieur Maillier propose de réduire de nouveau des surfaces comme la salle d'évolution, ... Sur cette proposition, le Président s'oppose fermement à toutes nouvelles réductions en rappelant que ce projet doit se faire en respectant les enfants et les personnes qui y travailleront pendant de nombreuses années.

M. Maillier ne comprend pas cette réaction et trouve incroyable que le Président ne se batte pas plus pour faire avancer ce projet et qu'au contraire il semble tout faire pour qu'il n'aboutisse pas.

Au vu de ces propos, le Président annonce qu'il laisse le soin, aux élus concernés, de gérer ce dossier et demeure à leur entière disposition pour toute demande.

Certains élus de ce secteur regrettent le nombre important de dérogations accordées par le président. Le président rappelle que toutes les dérogations qu'il signe ne se font qu'avec l'accord du maire de la commune de résidence.

Rapport n° 15	Classe supplémentaire pôle scolaire des « 4 villages » : Etat d'avancement
----------------------	----------------------------------------------------------------------------

La demande de DETR est déposée. Le Conseil Départemental soutiendra cette extension à hauteur de 20 160 €.

Rapport n° 16	Bâtiment relais sur la Zone des Plans : Etat d'avancement et recours à la SIABA
----------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Messieurs MELLING et SOURDILLAT ont quitté leur emploi et se sont installés au sein de l'entreprise PORTEC INDUSTRY en fin d'année. Ils commencent leur nouvelle activité et souhaitent que la CDC les aide dans ce nouveau projet professionnel.

Aube-Développement a demandé d'affiner leurs besoins et de compléter la demande par une étude de marché.

Afin de poursuivre ce dossier, le Président propose de faire appel à la SIABA qui connaît parfaitement la problématique des bâtiments relais.

Le conseil souhaite connaître le coût de la SIABA et demande au Président de prendre contact avec les jeunes entrepreneurs pour connaître l'avancée sur leur projet avec Aube Développement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

Rapport n° 17	Zone d'activités économiques de Charmont sous Barbuise : Etat d'avancement (SAFER)
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Le PLU est approuvé et la « zone humide » présente sur la future zone a disparu après réalisation d'un diagnostic effectué par l'Agence de Biodiversité.

Le président PICHERY a rappelé, lors de sa venue sur notre territoire, que le département était propriétaire de plusieurs hectares de terre agricole. Ces surfaces sont destinées à être échangées pour la création de zones d'activités.

La SAFER nous propose de conventionner avec eux pour devenir propriétaire des parcelles concernées (14 hectares). Il est proposé de conventionner avec la SAFER.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

D'autre part, une présentation de la Technopole de l'Aube a été faite aux présidents d'intercommunalité. Au vu de leurs actions et demandes de partenariat avec les territoires, il est proposé de les solliciter pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité de la ZAE (Contexte, enjeux, objectifs, profils, activités potentielles, etc....)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

Rapport n° 18	Rentrée scolaire 2018/2019 : ouverture et fermeture de classes
----------------------	----------------------------------------------------------------

Une première rencontre a eu lieu avec Mme CAHEZ pour préparer la rentrée de septembre 2018. Aujourd'hui, 2 classes seront proposées à la fermeture :

- 1 classe maternelle à Onjon
- 1 classe élémentaire à Piney

Une classe se retrouve « *sous surveillance* ». Les effectifs connus et certains au mois de mai pourraient conduire à des fermetures ou des ouvertures.

Demande des élus de Charmont : souhaite étudier la possibilité de demander un forfait « frais scolaires » aux communes de Feuges et Vailly et non plus un coût réel par enfant.

Effectifs des écoles en 2017/2018

		Nbr classe	TPS	PS	MS	GS	sept-14	sept-15	sept-16	sept-17	janv-18
MATERNELLE	Piney			19	14	22	82	75	68	55	57
	Brévonnes		1	5	17	8	31	31	35	31	30
	Charmont		8	15	18	24	64	64	62	65	65
	Luyères		1	2	10	2	22	16	21	15	15
	Onjon			8	11	18	46	51	46	37	41
	Rouilly			21	22	19	60	56	57	62	62
TOTAL			10	70	92	93	305	293	289	265	270
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	sept-14	sept-15	sept-16	sept-17	janv-18
ELEMENTAIRE	Piney	26	21	27	36	28	160	159	153	138	143
	Brévonnes	13	12	6	11	18	74	57	58	60	60
	Charmont	19	21	20	26	21	125	114	111	107	105
	Luyères	8	5	9	11	10	38	43	38	43	43
	Mesnil	19	23	23	23	23	108	100	108	111	113
	Longsols	17	14	6	13	9	61	55	59	59	61
TOTAL		102	96	91	120	109	566	528	527	518	525
							871	821	816	783	795

Rapport n° 19

SCoT des territoires de l'Aube : Syndicat DEPART, demande d'adhésion de 2 nouvelles communautés de communes

La communauté de communes de Chaource et du Val d'Armanche et celle du Pays d'Othe souhaitent adhérer au syndicat DEPART. La CDCI a émis un avis favorable ainsi que le syndicat DEPART. Aujourd'hui, il revient aux membres du syndicat de se prononcer sur ces 2 demandes d'adhésion.

Leur présence parmi les membres du syndicat va permettre de réaliser sur le meilleur périmètre possible ce document prospectif qu'est le Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires de l'Aube.

Aussi, le Président propose d'accepter la demande des 2 communautés de communes qui souhaitent intégrer le syndicat DEPART.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

Aujourd'hui, le diagnostic est réalisé et sera présenté aux personnes publiques associées le jeudi 22 février. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable fera l'objet de plusieurs réunions décentralisées. Pour notre territoire, la réunion est programmée le **jeudi 15 mars à la salle des fêtes de LAVAU de 18 à 20 heures.**

Rapport n° 20

Réflexion sur notre avenir à court terme (3 ans) : la commune nouvelle

La réforme territoriale s'est traduite par la fusion des certaines intercommunalités. Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous sommes entourés de 4 EPCI. Notre population est légèrement supérieure à 7 000 habitants.

Actuellement, les retours sur les nouvelles « interco » témoignent d'une anxiété ressentie ou « peur du lendemain » pour l'avenir de certains territoires.

Pour se préparer, anticiper les prochaines réformes et surtout éviter de connaître des situations analogues, je vous invite à réfléchir à notre avenir communautaire, c'est à dire ENSEMBLE.

Que devons-nous faire ? Attendre, peut être

Il semble difficile d'imaginer de devenir dans les 3 années à venir une seule et unique commune. Sauf si...

Aussi, le Président invite le conseil à réfléchir dans vos communes respectives à la suggestion suivante :

Hypothèse :

Une nouvelle réforme territoriale est annoncée en 2020 et si les EPCI devaient faire

au moins 10 000 habitants. Que devenons-nous ?

Rappel : 2019, c'est dans 10 mois !!!!!!!!!!!!!

Rapport n° 20

Questions diverses

ASSEMBLEE GENERALE le 23 février à Piney

18 h 30 : bilan d'activités, finances et projets 2018 au collège de Piney, salle du réfectoire

20 h 30 : buffet et réjouissances à la salle des fêtes de Piney

Dates des futures réunions de bureau et de conseil d'ici le 30 mars prochain

Bureau/commission des finances : **6 mars** Conseil Communautaire **le 27 mars** à DOSCHES

Fin de réunion : 23h30